

RECRUTE

Un(e) gardien(ne) de Police municipale

Pour la brigade de journée

Par voie statutaire

EMPLOYEUR

Chilly-Mazarin en Essonne, commune à moins de 20 kms de Paris, 20 000 habitants, est bien desservie par le tramway T12 en 2024 et possède une offre de transports en commun diversifiée : un important réseau routier connecté aux autoroutes A6 et A10, située à deux stations de la gare TGV de Massy-Palaiseau. Chilly-Mazarin est au cœur du développement économique de l'Agglomération Paris Saclay.

Sous la responsabilité de Madame la Maire et du Chef de Service de la Police Municipale, vous exercez avec professionnalisme et rigueur les missions relevant de la compétence du Maire en matière de prévention, de maintien du bon ordre, de la tranquillité et de la salubrité publiques sur le territoire communal.

Pour cela vous aurez en charge la surveillance générale et vous assurerez une présence de proximité auprès de la population et des commerçants dans les différents secteurs de la ville en collaboration avec les forces étatiques.

La police municipale de Chilly-Mazarin est dotée d'armements et matériels :

GLOCK 17 GEN / PIE X26 / LBD SUPERPRO2 / BTD / TONFA / GAIL 75ML – 100ML – 300 ML

Caméra piéton, radio individuel, éthylo drager, radar pro laser 3, casque MO individuel, bouclier MO, bouclier balistique.

1 séance GPTI par mois avec un moniteur MBTPI.

Le service : 12 agents de PM + 4 agents ASVP + 1 secrétaire.

3 VL PM + 1 VL ASVP + 4 VTT + 1 CSU de 59 caméras.

PROFIL

- Recrutement par voie de mutation (formation FIA exigée)
- Sens du travail en équipe, du service public et des relations humaines
- Obligatoirement titulaire du permis B et possédant de sérieuses connaissances concernant les pouvoirs de police du Maire, vous maîtrisez les codes, le fonctionnement des institutions judiciaires et des procédures pénales et faites preuve de bonnes capacités relationnelles.

CONDITIONS

- Cycle de travail : vacation de 12 heures en cycle fixe à l'année. Semaine 1 : mercredi-jeudi-vendredi. Semaine 2 : lundi-mardi-samedi-dimanche (HS). Horaire de vacation semaine : 8h-20h. Dimanche : 8h-18h.
- Rémunération statutaire + 2 astreintes par mois + IAT 8 points + ISF 20% + 2 dimanches payés en heures supplémentaires par mois + participation de l'employeur aux cotisations mutuelles santé et prévoyance + CNAS + Amicale du personnel + aide aux parents d'enfants handicapés + accès à un système de restauration collective à proximité.
- Remboursement des transports en commun à hauteur de 75% + forfait mobilités durables.

Merci de bien vouloir adresser votre candidature (lettre et CV)

à l'attention de Madame la Maire

Place du 8 mai 1945 - 91380 CHILLY-MAZARIN

ou par mail : recrutement-formation@ville-chilly-mazarin.fr